

*Courrier adressé à l'ensemble des candidats « têtes de liste »
pour les élections municipales et communautaires de mars 2014*

Madame, Monsieur le candidat,

Dans le cadre de votre campagne électorale, les associations de protection animale rassemblées dans le MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX (liste ci-jointe) vous proposent d'adhérer à la « Charte des élus locaux pour les animaux » (ci-jointe). Cette charte préconise, en cas de victoire, que vous confiez à un élu une mission dédiée à la condition animale. Son rôle est précisé dans la charte.

Au regard des dernières découvertes scientifiques, il est confirmé que l'animal est un être sensible, en capacité de souffrir, doté de sentiments et d'intelligence. Il convient donc à nos représentants d'adapter la société au respect qui lui est dû.

Afin de convaincre un maximum de candidats d'adhérer à la « Charte des élus locaux pour les animaux », le MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX contacte les dirigeants des partis en leur demandant de relayer l'information à l'ensemble de leurs candidats, avec si possible un mot de soutien. Certains responsables associatifs contacteront aussi directement leurs candidats.

Une fois les réponses des candidats obtenues, ou non, les associations de protection animale du MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX en feront part à leurs adhérents, membres donateurs et sympathisants, ainsi qu'aux médias locaux, quelques jours avant les votes. Vous trouverez en pièce jointe la liste des associations du MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX, établie au jour où elle vous est adressée (chaque jour une ou plusieurs associations viennent rejoindre la liste). Parallèlement à cette démarche, un communiqué est adressé aux agences de presse et médias français.

Il est fortement conseillé aux candidats qui adhèrent à la « Charte des élus locaux pour les animaux » de mentionner leur engagement sur leurs documents, en particulier sur leur profession de foi, et de publier intégralement la « Charte des élus locaux pour les animaux » sur leur site internet. Les protecteurs des animaux, très nombreux, y seront sensibles.

Une fois les élus en charge de la condition animale en place, le MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX leur procurera des informations, des documents sur la réglementation et des conseils pour les aider à mener à bien leur mission.

Merci de nous certifier votre engagement à la « Charte des élus locaux pour les animaux » en remplissant le formulaire ci-joint et en le retournant à l'adresse (courriel) qui figure en bas du document.

Nous vous souhaitons une bonne campagne électorale. Bien cordialement,

LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX
Courriel : lemouvementpourlesanimaux@gmail.com